

Conditions Générales d'Utilisation - Auto Sweep

Techblock Ltd (« Techblock »), enregistrée auprès de la Companies House sous le numéro 14400234, dont le siège social est situé à Peer House 8-14 Verulam Street, Londres, Angleterre, WC1X 8LZ, ci-après dénommée « Techblock » ou « la Société ».

Deblock (« Deblock ») est une société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €, dont le siège social est situé à Spaces Shake Building - 612 Rue de la chaude rivière 59800 Lille, France, immatriculée sous le numéro 852 173 210 au Registre du commerce et des sociétés de Lille. Deblock est enregistrée en tant qu'établissement de monnaie électronique agréé par l'ACPR sous le numéro CIB 17748, et en tant que prestataire de services de crypto-actifs, agréé par l'AMF sous le numéro d'agrément A2025-001.

Article 1 - Objet et fourniture des services

Deblock offre l'accès à un nouveau produit de finance décentralisée (DeFi) dénommé « Auto Sweep » (l'« Offre »), fourni par la Société. Auto Sweep constitue une fonctionnalité non dépositaire génératrice de rendement, permettant aux utilisateurs (« Clients », « Utilisateurs ») de percevoir un rendement sur leurs soldes en euros en convertissant automatiquement ces soldes en parts de coffre (« Vault Shares »). Ces parts représentent des positions inscrites sur la blockchain (« on-chain ») qui génèrent un rendement au moyen de contrats intelligents décentralisés (« smart contracts »).

Auto Sweep est une fonctionnalité optionnelle qui doit être expressément activée par le Client via l'application mobile Deblock (l'« Application »).

Les conditions et modalités applicables à l'Offre sont définies dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation (les « Conditions »).

Article 2 - Durée

Les présentes Conditions sont d'une durée indéterminée.

Deblock se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'accès à l'Offre à tout moment, sans préavis ni indemnité, et pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de changements réglementaires, de mises à jour de l'Offre ou de non-respect des présentes Conditions.

Article 3 - Conditions de participation

La participation à l'Offre est facultative et ne présente aucun caractère contraignant. Toute participation implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes Conditions. Tout manquement aux présentes Conditions est susceptible d'entraîner l'annulation de la participation ainsi que la récupération de tout rendement ou de toute Récompense indûment perçus.

Deblock se réserve également le droit de refuser la participation à toute Utilisateur en situation de différend ou de litige avec Deblock ou soupçonné de fraude avérée.

Un Utilisateur est réputé être un « Participant » dès lors que :

- il est Client de Deblock à la date d'entrée en vigueur des Conditions et pendant toute leur durée d'application ; et
- il a accepté les présentes Conditions en souscrivant à l'Offre.

Les Participants peuvent mettre fin à leur participation à tout moment via l'Application, sans avoir à justifier leur décision, en se désinscrivant de l'Offre.

Article 4 - Mécanisme de l'Auto Sweep

4.1 Portefeuille Auto Sweep dédié

Lors de l'activation de l'Offre, un nouveau Portefeuille blockchain dédié et non dépositaire (« Portefeuille Auto Sweep ») est automatiquement créé au bénéfice du Client.

Ce Portefeuille :

- est utilisé exclusivement dans le cadre de la fonctionnalité Auto Sweep ;
- constitue un Portefeuille de crypto-actifs multi-signatures (« multi-sig »), impliquant que toute transaction requiert la signature cryptographique conjointe du Portefeuille du Client et de Deblock ;
- détient des parts d'un coffre (« Vault Shares ») représentant la position on-chain du Client ;
- est techniquement distinct de tout autre portefeuille ou compte utilisé par le Client au sein de l'application Deblock.

Les Clients reconnaissent et acceptent que ni Techblock ni Deblock :

- ne détiennent ni ne conservent l'intégralité des clés cryptographiques privées (« clé privée ») du Client ;
- ne disposent d'un accès unilatéral et irrévocable aux actifs détenus par le Client dans son Portefeuille Auto Sweep ;

- ne peuvent disposer des actifs du Client en dehors des mécanismes blockchain automatisés (smart contracts) expressément autorisés par le Client et indispensables lors de l'activation de la fonctionnalité Auto Sweep.

Le Portefeuille Auto Sweep est strictement non dépositaire. Le Client demeure, à tout moment, seul propriétaire et détenteur du contrôle de la clé privée associée audit Portefeuille de crypto-actifs.

Le Client reconnaît que la fonctionnalité Auto Sweep repose sur une infrastructure de Portefeuille non dépositaire. À aucun moment Techblock ni Deblock n'acquièrent la propriété ou le contrôle unilatéral des parts de coffre, des actifs numériques ou des clés privées du Client.

Lorsqu'un mécanisme de multi-sig est mis en place à des fins techniques ou de sécurité, le rôle de Deblock se limite strictement à faciliter l'exécution des transactions conformément aux instructions préalablement autorisées par le Client et intégrées dans la fonctionnalité Auto Sweep. Deblock ne peut en aucun cas transférer, aliéner ou s'approprier unilatéralement les crypto-actifs détenus dans le Portefeuille du Client.

À aucun moment Deblock ne saurait être considérée comme détenant des crypto-actifs pour le compte du Client au sens de la réglementation applicable.

Les clés privées sont chiffrées et la clé de déchiffrement est conservée par un dépositaire qui en assure la sécurité.

Pour des raisons de sécurité informatique, d'expérience utilisateur et de réglementation, l'exportation ou le téléchargement de la clé privée du Portefeuille Auto Sweep met automatiquement et immédiatement fin à l'accès à la fonctionnalité Auto Sweep.

En cas de cessation ou de résiliation :

- l'Utilisateur procède sur l'Application au rapatriement (« off-ramp ») de l'ensemble des parts de coffre (« Vault Shares ») contre des euros ;
- la fonctionnalité Auto Sweep est définitivement désactivée pour le Portefeuille concerné ;
- aucun mécanisme automatique de conversion, de dépôt ou de rachat ne sera plus exécuté ;
- aucun rendement supplémentaire ne sera généré et le Client renonce irrévocablement à tout rendement futur auquel il aurait pu prétendre au titre des fonctionnalités de l'Offre ;
- le Portefeuille Auto Sweep devient un portefeuille de crypto-actifs standard et exclusivement auto-administré par le Client et placé sous sa responsabilité.

4.2 Affectation des fonds

Lorsque la fonctionnalité de l'Offre Auto Sweep est activée par un Utilisateur, tout montant en euros crédité sur le compte de l'Application Deblock du Client est automatiquement converti (« on-rampé ») en parts de coffre (« Vault Shares »).

En conséquence, le Client ne détient pas d'euros fiduciaires cantonnés ou conservés pour le montant ainsi converti, l'intégralité du solde correspondant étant représentée on-chain sous forme de parts de coffre (« Vault Shares »).

Les opérations de conversion (« on-ramp ») sont exécutées par Deblock SAS conformément à ses Conditions Générales applicables.

4.3 Dépenses et rachats

Lorsque le Client initie un paiement ou une transaction libellée en euros :

- le solde disponible est ajusté en conséquence ;
- une quote-part équivalente de parts de coffre (« Vault Shares ») est automatiquement rachetée ;
- le cas échéant le montant correspondant est converti en euros afin de permettre le règlement de la transaction.

Les opérations de retraits (« off-ramp ») sont exécutées par Deblock SAS conformément à ses Conditions Générales applicables.

Article 5 - Vault shares on-chain et parties prenantes

Les différents intervenants sont les suivants :

1. **Client** : le Client est la personne utilisant l'Offre proposée par Deblock.
2. **Techblock** : fournit le routage informatique et l'accès à l'interface utilisateur.
3. **Deblock SAS** : Deblock SAS exécute les opérations de conversion (« on-ramp » et « off-ramp ») et procède au versement automatique du rendement sur le compte du Client.
4. **Curateurs** : Le Curateur est une société spécialisée en recherche quantitative native DeFi, intervenant principalement en matière de gestion du risque et assurant la curation du Vault Shares. Les Curateurs n'ont aucun accès aux crypto-actifs et se limitent à définir des stratégies de gestion des risques.
5. **Vault** : Le Vault est une suite de smart contracts (contrats intelligents directement sur la blockchain) qui agrège les dépôts en jetons numériques ou crypto-actifs, les alloue à des marchés de prêt (« lending markets ») générant ainsi des rendements.

Techblock facilite l'accès des Utilisateurs à une solution génératrice de rendement. En conséquence, le Client interagit directement avec les smart contracts déployés on-chain.

Article 6 - Rendement et Récompenses

Le coffre-fort (Vault Shares) peut générer :

- un taux de rendement annuel natif (« Native APY »), résultant des activités de prêt mises en œuvre au sein des protocoles blockchains et des smart contracts concernés ; et
- un taux de rendement annuel bonifié (« Boosted APY »), provenant de mécanismes d'incitation on-chain complémentaires.

Ces deux formes de rendement (les « Récompenses ») peuvent ouvrir droit, au bénéfice du Client, à l'attribution de récompenses versées sous forme de multiples jetons numériques, pouvant notamment inclure des stablecoins.

Pour bénéficier de l'Offre, le Client autorise expressément Deblock à procéder à une réclamation automatique (« Claim »), en son nom et pour son compte, desdites Récompenses afin qu'elles soient cédées contre des euros. Lorsqu'un Claim est exécuté par Deblock, un transfert des jetons de Récompense est réalisé, depuis l'algorithme décentralisé (« smart contract ») les mettant à disposition à des fins d'incitation économique, vers le Portefeuille Auto Sweep du Client.

Dans le cadre de l'Offre, le Client reconnaît et accepte que l'intégralité des rendements générés fasse l'objet d'une conversion (« off-ramp ») en euros à un prix fixe déterminé par Deblock, afin d'assurer la cohérence avec le taux de rendement fixe proposé aux Clients.

Ce rendement applicable correspond à un taux annuel fixe (le « Rendement Applicable »), déterminé par Deblock et affiché au sein de l'Application Deblock.

Deblock peut modifier le Rendement Applicable à sa discrétion, sans préavis et à tout moment, avec effet prospectif. Toute modification du Rendement Applicable s'applique exclusivement à compter de sa publication dans l'Application et n'affecte pas les Récompenses déjà acquises. Deblock se réserve également la faculté d'offrir des récompenses adaptées et différenciées en fonction du plan souscrit sur l'Application par le Participant.

Le Rendement Applicable est indépendant de la performance effective du Vault Shares sous-jacent. Deblock peut conserver ou, le cas échéant, compléter à sa discrétion toute différence entre le rendement effectivement généré par le Vault Shares et le Rendement Applicable servi au Client.

Le Client reconnaît en outre que la conversion automatique des récompenses à un prix fixe peut conduire à une cession des jetons à un prix supérieur ou inférieur au prix de marché en vigueur au moment de ladite conversion.

Les euros résultant de cette conversion sont automatiquement crédités sur le compte courant du Client, puis traités conformément au mécanisme d'affectation automatique prévu à l'Article 4.2 ci-dessus.

Le Client demeure seul responsable de la détermination et du respect de l'ensemble de ses obligations fiscales liées à la participation à l'Offre, notamment en matière d'impôt sur le revenu, d'imposition des plus-values sur cession de crypto-actifs ou de toute autre obligation déclarative afférente.

Article 7 - Risques

L'Offre constituant un produit de finance décentralisée (DeFi), elle comporte plusieurs risques, que l'Utilisateur reconnaît avoir lu et accepté dès lors qu'il en bénéficie :

1. **Risque lié aux smart contracts** : des anomalies, des vulnérabilités, des erreurs de programmation (« bugs ») ou des failles affectant les smart contracts ou le Vault Shares géré par les Curateurs sont susceptibles d'entraîner une perte partielle ou totale des fonds associés à l'Offre.
2. **Risque de marché** : la volatilité des crypto-actifs et des jetons numériques (« tokens ») utilisés en garantie dans les marchés de prêt décentralisés peut entraîner des liquidations ou des pertes de capitaux.
3. **Risque de liquidité** : une liquidité insuffisante des jetons du Vault Shares peut rendre difficile ou retardée significativement la sortie des capitaux investis par le Client.
4. **Absence de recours contractuel direct** : le Client reconnaît que dans le cadre des protocoles décentralisés sur lesquels se fonde l'Offre, les smart contracts et les Curateurs interviennent de manière autonome et indépendante. Aucune relation contractuelle n'est formée entre le Client et les Curateurs ou Techblock au titre de la gestion ou de la performance du Vault Shares.
5. **Absence de garantie des dépôts** : les fonds engagés dans le cadre de l'Offre Auto Sweep ne bénéficient d'aucun mécanisme de garantie des dépôts ni d'aucun système d'indemnisation des investisseurs et Utilisateurs.

Deblock et Techblock déclarent avoir mis en œuvre leurs meilleurs efforts afin de limiter ces risques, notamment en procédant à une diligence raisonnable approfondie (« due diligence ») des partenaires sélectionnés dans le cadre du produit Earn. Le Vault Shares mis à disposition a fait l'objet d'une sélection rigoureuse et les stratégies de gestion des risques des Curateurs ont été examinées avec soin. Toutefois, comme pour tout produit de finance décentralisée (DeFi), Deblock et Techblock ne peuvent en aucun cas garantir que ces risques ne se matérialiseront pas. En cas de réalisation de l'un de ces risques, la responsabilité de Deblock ni Techblock ne saurait être engagée, sauf dans l'hypothèse où la perte résulterait directement d'une faute qui leur serait imputable.

Le Rendement Applicable constitue un taux commercial proposé par Deblock dans le cadre de la participation à la fonctionnalité Auto Sweep. Il ne constitue ni un taux de dépôt, ni un rendement d'investissement garanti, ni un produit d'épargne réglementé, ni une obligation de dette émise par Deblock.

Le Rendement Applicable s'applique exclusivement à la génération de rendement et n'emporte aucune protection du capital ni aucune garantie du principal. En cas de défaillance d'un smart contract ou de perte des actifs sous-jacents, le Client demeure pleinement exposé au risque correspondant.

Article 8 - Coffre-fort (Vault Shares) mis à disposition par Techblock

Le Vault Shares mis à disposition dans le cadre de la fonctionnalité Auto Sweep est le suivant :

Actif sous-jacent	Coffre-fort
EURCV	https://app.steakhouse.financial/earn/1/0xBEeF007ECFBfdF9B919d0050821A9B6DbD634fF0

En cas de volonté du Curateur de modifier les paramètres d'un Vault Shares, lorsque la modification envisagée est substantielle et/ou susceptible d'avoir une incidence sur le niveau de risque supporté par le Client, Techblock en informera le Client par courriel électronique dans les meilleurs délais et au plus tard pendant la période dite de « Timelock » propre à chaque Vault Shares. Le Timelock constitue un mécanisme de sécurité instaurant un délai obligatoire entre l'annonce d'une modification et son exécution effective. Ce délai vise notamment à permettre au Client de retirer ses crypto-actifs du Vault Shares s'il n'accepte pas la modification proposée.

Les conditions générales d'utilisation de Morpho sont accessibles à l'adresse suivante : www.morpho.org/terms-of-use (ou toute adresse qui viendrait s'y substituer).

Article 9 - Protection des données

Les données des participants utilisées dans le cadre de l'Offre sont traitées par la Société et le cas échéant par ses sous-traitants, conformément à sa Politique de Confidentialité.

Article 10 - Modification et résiliation de l'Offre et des Conditions

Deblock peut modifier ou mettre fin à l'Offre à tout moment, y compris avant la fin de toute période initialement envisagée, pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'évolution réglementaire, de mises à jour du produits ou de non-respect des présentes Conditions.

Deblock se réserve également le droit de modifier les présentes Conditions, y compris, sans que cette liste soit limitative : le solde maximal éligible à la génération de rendement ; la définition des activités utilisateurs ouvrant droit à l'Offre ; tout autre critère d'éligibilité. Sauf disposition impérative contraire, toute modification fera l'objet d'un préavis minimum d'un (1) jour calendaire. Toute modification ne produira effet qu'à compter de sa publication dans l'Application ou sur le site internet de Deblock et n'affectera pas les rendements déjà acquis. Les modifications seront portées à la connaissance des Clients via l'Application Deblock ou par courriel électronique.

Article 11 - Assistance et réclamations

Si vous souhaitez simplement échanger avec un interlocuteur au sujet d'une difficulté qui vous préoccupe, veuillez nous contacter via l'Application Deblock. Nous pouvons généralement résoudre les situations rapidement par ce biais. Il vous sera probablement demandé de nous fournir les informations indiquées ci-dessous.

Si le Client le préfère, il peut adresser sa réclamation en utilisant le formulaire disponible sur notre site internet ou en nous envoyant un courrier à l'adresse suivante : *Deblock SAS - Spaces Shake Building - 612 Rue de la Chaude Rivière 59800 Lille*.

Vous devrez ainsi nous communiquer :

- le nom du Client ;
- le numéro de téléphone et l'adresse électronique associés au compte du Client ;
- la nature du problème ;
- quand le problème est survenu ; et
- Nous vous invitons à préciser la solution que vous estimez appropriée pour résoudre votre problème.

Nous examinerons la réclamation du Client et lui répondrons par courriel électronique, par courrier postal ou via son compte au sein de l'Application. Nous communiquerons avec le Client dans la langue de sa réclamation, sauf indication contraire de notre part.

Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont nous avons traité votre réclamation et qu'elle concerne un service lié aux crypto-actifs, vous pouvez la soumettre gratuitement au Médiateur de l'AMF. Celui-ci peut être contacté à l'adresse ci-dessous ou en ligne via le site www.amf-france.org/fr/le-mediateur :

Médiateur de l'AMF, Madame Marielle Cohen, Branche Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Article 12 - Informations réglementaires

L'Offre et la fonctionnalité Auto Sweep ne constitue pas :

- un service de dépôt ;
- un service d'émission de monnaie électronique ;
- un service d'investissement ;
- un service de gestion de portefeuille ;
- Un service de gestion collective d'investissements ; ou
- un produit d'épargne au sens de la réglementation financière applicable.

Le Client interagit directement avec des protocoles blockchain décentralisés au moyen d'un Portefeuille non dépositaire. Techblock intervient exclusivement en tant que fournisseur d'interface technique.

Article 13 - Responsabilité

Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, ni Techblock ni Deblock ne pourront être tenues responsables :

- de tout dommage indirect, accessoire, consécutif ou spécial ;
- de toute perte de profits, perte d'opportunité ou perte de crypto-actifs résultant d'une défaillance d'un Vault Shares ou d'un smart contrat ;
- de vulnérabilités affectant les smart contracts ;
- d'une congestion ou d'un dysfonctionnement d'une infrastructure informatique ou d'un réseau blockchain ;
- de défaillances d'oracles ou de dépendances à des tiers ;
- de décisions de gouvernance prises par les Curateurs du Vault Shares ou par les parties prenantes de ces protocoles décentralisés.

Aucune stipulation des présentes Conditions n'a pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité dans les cas où une telle exclusion ou limitation est interdite par la réglementation applicable, notamment en matière de fraude ou de dol.

Article 14 - Loi applicable et juridiction compétente

14. 1 Services fournis par Deblock SAS

Dans la mesure où les Services sont fournis par Deblock SAS, y compris, sans que cette liste soit limitative, les services de conversion (« on-ramp » et « off-ramp »), les services de monnaie électronique et les services sur crypto-actifs, les présentes Conditions sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à ces services relève de la compétence des juridictions françaises compétentes, sans préjudice des règles impératives de protection des consommateurs.

14.2 Services techniques fournis par Techblock Ltd

Dans la mesure où les Services consistent en des prestations techniques d'interface et de routage fournies par Techblock Ltd, ces services sont régis par le droit anglais.

Tout litige relatif exclusivement à ces services techniques relève de la compétence des juridictions d'Angleterre et du Pays de Galles.

14.3 Protection impérative des consommateurs

Aucune stipulation du présent article ne prive les consommateurs de la protection qui leur est accordée par les dispositions impératives du droit de leur pays de résidence habituelle.